

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 décembre 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Meaux (Seine-et-Marne) et modification corrélative de la circonscription de la brigade territoriale d'Esbly (Seine-et-Marne)

NOR : INTJ1531097A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Meaux (Seine-et-Marne) est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale d'Esbly (Seine-et-Marne) est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Esbly exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, adjoint au directeur
des opérations et de l'emploi,*

P. LE MOUËL

ANNEXE

DÉSIGNATION DE L'UNITÉ	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
BT Meaux	Chauconin-Neufmontiers Crégy-lès-Meaux Fublaines Mareuil-lès-Meaux Meaux Nanteuil-lès-Meaux Penchard Poincy Trilport Villenoy	
BT Esbly	Annet-sur-Marne Charmentray Charny Condé-Sainte-Libiaire Esbly Fresnes-sur-Marne Isles-lès-Villenoy Jablins Lesches Montry Précy-sur-Marne Quincy-Voisins Trilbardou Vignely	Annet-sur-Marne Charmentray Charny Chauconin-Neufmontiers Condé-Sainte-Libiaire Crégy-lès-Meaux Esbly Fresnes-sur-Marne Fublaines Isles-lès-Villenoy Jablins Lesches Mareuil-lès-Meaux Meaux Montry Nanteuil-lès-Meaux Penchard Poincy Précy-sur-Marne Quincy-Voisins Trilbardou Trilport Vignely Villenoy